

SÉANCE DU COMITÉ SYNDICAL DU JEUDI 9 FEVRIER 2017

2017-09 APPROBATION DES AVENANTS TRANSFERT DE LA SOCIETE SPIE OUEST-CENTRE

L'an deux mille dix-sept, le jeudi 9 février, le comité du syndicat départemental d'énergie de Loire-Atlantique, dûment convoqué à cet effet par courriel du 3 février 2017, s'est réuni dans les locaux du SYDELA, à Orvault (44), sous la présidence de Bernard CLOUET, Président en exercice.

Nombre de délégués en exercice : 24

Délégués présents : 14
Votants : 16

Titulaires présents :

Monsieur Bernard MACE, délégué du collège électoral de la presqu'île de Guérande Atlantique
Monsieur Jean-Luc LE GAL, délégué du collège électoral de la région Nazairienne et de l'Estuaire
Monsieur Jean-Claude BRISSON, délégué du collège électoral Loire Atlantique Méridionale
Monsieur Gérard ESNAULT, délégué du collège électoral de la Vallée de Clisson,
Monsieur Jacques LUCAS, délégué du collège électoral de Loire Divatte
Monsieur André GUIHARD, délégué du collège électoral du Pays d'Ancenis
Monsieur Bernard CLOUET, délégué du collège électoral du Pays de Pontchâteau et de Saint Gildas des Bois
Monsieur Jean LOUËR, délégué du collège électoral du secteur de Derval
Monsieur Serge HEAS, délégué du collège électoral du Castelbriantais
Monsieur Jean-Paul LOYER, délégué du collège électoral Sèvre, Maine et Goulaine
Monsieur Bernard LEBEAU, délégué du collège électoral du Pays de Redon
Monsieur Jean-Pierre POSSOZ, délégué du collège électoral de la région de Nozay
Monsieur Jean-Pierre MAILLARD, délégué du collège électoral Loire et Sillon
Monsieur Patrick BERTIN, délégué du collège électoral de Grandlieu

Titulaires absents :

Monsieur Patrick LEHOURS, délégué du collège électoral de Cœur Pays de Retz (excusé)
Monsieur Philippe CAILLON, délégué du collège électoral de la région de Blain (excusé)
Monsieur Yves TAILLANDIER, délégué du collège électoral de Cœur d'Estuaire (excusé)
Monsieur Joseph LAIGRE, délégué du collège électoral de Pornic (excusé)
Monsieur Pierre-André PERROUIN, délégué du collège électoral de Vallet (excusé)
Monsieur Gérard BARRIER, délégué du collège électoral du Pays d'Ancenis (excusé)
Monsieur David HEMION, délégué du collège électoral d'Erdre et Gesvres
Monsieur Yannis BEILLEVERT, délégué du collège électoral de la région de Machecoul
Madame Chantal PAILLUSSON, déléguée du collège électoral d'Erdre et Gesvres
Monsieur Raymond CHARBONNIER, délégué du collège électoral de Sud Estuaire

Délégués suppléants présents et remplaçant un titulaire :

Madame Mireille HOLOWAN, déléguée du collège électoral d'Erdre et Gesvres
Monsieur Yves-Marie DELANOE, délégué du collège électoral de Cœur d'Estuaire

Délégués suppléants présents

Monsieur Jean-Paul ALLANIC, délégué du collège électoral de la région Nazairienne et de l'Estuaire
Monsieur Loïc MARCHESSEAU, délégué du collège électoral du Pays d'Ancenis

Départ en cours de séance

Monsieur Bernard LEBEAU, avant l'examen du projet de délibération 2017-01
Monsieur Patrick BERTIN, avant l'examen du projet de délibération 2017-02

Secrétaire de séance : Philippe MENUT

Affichage le 10 février 2017

2017-09 APPROBATION DES AVENANTS TRANSFERT DE LA SOCIETE SPIE OUEST-CENTRE

Vu le Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, et notamment son article 139,

Vu les marchés passés par le SYDELA avec l'entreprise SPIE Ouest-Centre :

- Marché de Travaux relatifs à la distribution publique d'énergie électrique, aux réseaux d'éclairage public, aux infrastructures de communications électroniques, à la fourniture et à la pose de matériels d'éclairage public :
 - o Lot 1.3
 - o Lot 5.2
- Marché de Maintenance des installations d'éclairage public, petits travaux de réparation et de remise à niveau :
 - o Lot n°5
- Marché de Réalisation des travaux d'infrastructures nécessaire à la mise en œuvre de la montée en débit sur le réseau cuivre inscrit dans le schéma directeur territorial d'aménagement numérique

Le Groupe SPIE a décidé de procéder à la restructuration de ses activités en France, en créant une nouvelle filiale la Société SPIE CityNetworks dédiée aux activités des réseaux extérieurs et opérateurs Télécoms.

Conformément aux dispositions de l'article 139-4° du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 autorisant le remplacement du titulaire initial du marché public par un nouveau titulaire, à la suite d'une opération de restructuration du titulaire Initial, à condition que cela n'entraîne pas d'autres modifications substantielles, les marchés seraient transférés à compter du 1er janvier 2017 au nouveau titulaire :

SPIE CityNetworks

Société par Action Simplifiée, dont le siège social est 1/3 Place de la Berline à SAINT DENIS CEDEX (93287), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bobigny sous le numéro 434 085 395.

Le comité décide à l'unanimité :

- D'approuver les avenants de transfert de la société SPIE Ouest-Centre à la société SPIE CityNetworks,
- D'autoriser M. le Président à signer ces avenants.

Le Président
Bernard CLOUET

